



Assemblée générale

Distr. limitée
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 120 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Angola, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Botswana, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Estonie, Fidji, Finlande, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Népal, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Uruguay :
projet de résolution

Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant son respect pour les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Sachant l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmant l'engagement que celle-ci a pris de promouvoir et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies,

Saluant la proposition faite par le Président de l'Assemblée générale de placer le débat général de sa soixante-cinquième session sous le thème « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », et saluant également son intention d'organiser en 2011 un débat thématique informel sur la gouvernance mondiale,

1. *Constate* la nécessité d'appliquer des approches multilatérales ouvertes à tous, transparentes et effectives pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, et réaffirme à cet égard le rôle central que joue l'ONU dans les efforts déployés actuellement pour trouver des solutions communes à ces problèmes;



2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, au titre de la question intitulée « Renforcement du système des Nations Unies », une nouvelle question subsidiaire intitulée « Rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale »;

3. *Prie* le Secrétaire général, à cet égard, de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport analytique sur la gouvernance économique mondiale et le développement, qu'il aura élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes des Nations Unies compétents, compte tenu de contributions pertinentes telles que les résultats du débat thématique informel sur la gouvernance mondiale qui doit être organisé par le Président de l'Assemblée générale, sans préjudice des thèmes à traiter dans d'éventuels futurs débats sur la question, qui seront déterminés par l'Assemblée.
